

COMMUNE DE SÉGLIEN

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 11 septembre 2023 à 20H00

L'an deux mil vingt-trois, le 11 septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle multifonctions sous la présidence de Monsieur Laurent GANIVET, maire, suivant convocation faite le 4 septembre 2023.

Etaient présents : Laurent GANIVET, Anne-Laure BERNARD, Nathalie CHRISTIEN, Delphine LE COGUIC, Caroline LE MORZADEC, Audrey VAILLIER, Daniel DARCEL, Christian LE DANVIC, Alain LE FUR, Patrick POMMÉ, Jérôme THOMAS

Etai(en)t absent(s) excusé(s) : Alexandre LE STRAT (procuration à Laurent GANIVET)

Absent :

Secrétaire de séance : Christian LE DANVIC

Début de séance à 20h00

Laurent GANIVET procède au vote du procès-verbal de la séance du 27 juin 2023.
Aucune objection de la part des élus, le procès-verbal est donc adopté.

1- Commission « Aménagement foncier »

❖ Dossiers d'échange du Domaine Public et des chemins d'exploitation contre soulte

L. GANIVET rappelle que lors de la séance du 11 mai 2023 une délibération avait été prise quant à la tarification des cessions à titre onéreux de surfaces extraites du Domaine Public ou de surfaces de chemins d'exploitation déclassés dans le cadre de l'aménagement foncier à savoir : 0.50 € le m2 pour les chemins d'exploitation et 2.00 € le m2 pour le domaine public goudronné.

L. GANIVET précise que durant l'aménagement foncier les personnes qui souhaitent acquérir des m2 de chemins d'exploitation ou des m2 de domaine public ne seront pas soumis à des frais de géomètre ni à des frais notariés.

A ce jour, la commune a reçu environ une cinquantaine de demandes, L. GANIVET les présente oralement une à une. Il précise aussi que Pierre-Yves LAMOUR, du cabinet de géomètres-experts, se déplace systématiquement chez chaque personne qui en fait la demande.

L. GANIVET souhaite que chaque élu.e en parle autour de lui et de dire aux personnes qui le souhaitent de prendre contact avec le secrétariat de la Mairie qui transmettra à Monsieur LAMOUR.

Il reste une petite année avant que l'enquête publique soit lancée.

❖ Convention de cession de petites parcelles

Des parcelles inscrites au compte du CCAS doivent être épurées du compte. Ce sont les parcelles cadastrées AB 216, ZA 11 et ZM 35.

Monsieur Le Maire fait savoir à l'assemblée que dans ce dossier Madame Nathalie CHRISTIEN est conseillère municipale intéressée. De ce fait Monsieur Le Maire lui demande de quitter la séance pendant la durée de ce point et par conséquent N. CHRISTIEN ne prendra pas part au vote.

Parcelle ZA 11 (contenance 6 970 m2): route de Guernevel vers Trémer en direction de l'exploitation de Nathalie et Florent CHRISTIEN.

F. CHRISTIEN a fait la demande d'acquérir cette parcelle. L. GANIVET précise que cette parcelle est classée en Landes en terme de nature et culture.

➤ **Après échanges, le Conseil municipal par 11 voix pour :**

- **Stipule que cette cession fera l'objet d'une convention entre le cédant et le cessionnaire**
- **Précise que le montant de la transaction étant assimilé à une soulte s'effectuera par le biais d'un titre émis par la commune lors de la clôture de l'opération d'aménagement foncier**

Parcelle ZM 35 (contenance 5 870 m2) : elle se situe au nord de la RD 18 près du chemin d'exploitation menant à Mangoirec et à Kernigel. Cette parcelle fera l'objet d'un échange contre une soulte à 0.50 € TTC du m2

Parcelle AB 216 : c'est la parcelle où se situe le four à pain dans la rue du Murio. Cette parcelle va être cédée à titre non onéreux au compte de la commune.

1- Commission « Affaires scolaires »

❖ Rentrée scolaire 2023-2024

Audrey VAILLIER prend la parole et stipule que 48 élèves sont inscrits à l'école pour l'année 2023/2024.

Cette année ce sont 3 nouveaux instituteurs qui ont intégrés l'école de Séglien. L'institutrice du cycle 3 étant en arrêt jusqu'à fin décembre, elle est remplacée par Tazio DE VERICOURT.

INSTITUTEUR-TRICE	NIVEAU	NOMBRE D'ÉLÈVES
<u>Tazio de VERICOURT</u> Temps plein	CE2 – CM1 – CM2	4 CE2 1 CM1 9 CM2 14 AU TOTAL
<u>Natacha BETZY-RALY</u> Temps plein	CP – CE1 – CE2	4 CP 5 CE1 4 CE2 13 AU TOTAL
<u>Ingrid DUBUS (directrice)</u> les lundis et jeudis <u>Perrine PIAZZA</u> les mardis et vendredis	MATERNELLE	5 TPS 5 PS 5 MS 6 GS 21 AU TOTAL

2- Commission « Travaux »

❖ Nettoyage sur des propriétés privées – tarification à l'heure

Monsieur Le Maire fait part aux élus qu'il a été constaté sur la commune que certains propriétaires n'entretiennent pas leurs terrains et ce malgré l'envoi de courrier.

Afin de palier à ce désagrément visuel, il est proposé que ce soit l'employé communal qui effectue le nettoyage des parcelles et qu'une facture soit émise à l'encontre du propriétaire.

Monsieur Le Maire demande aux élus de se prononcer sur la méthode et sur la tarification horaire qui sera appliquée.

➤ Après échanges et après en avoir délibéré le Conseil Municipal par 12 voix pour :

- **Décide que sur demande de l'autorité territoriale, l'employé communal sera autorisé à effectuer le nettoyage des parcelles privées concernées**
- **De fixer le coût horaire à 160 € TTC**
- **Stipule que tout ¼ d'heure commencé est dû**
- **Autorise la Maire à signer tous les documents s'y rapportant**

❖ Vente de pierres de taille / de linteaux / de jambages – tarification

Lors des travaux de rénovation et d'extension de la Mairie, le bâtiment en pierre qui juxtaposait la mairie a été entièrement démoli. Les pierres du bâtiment ont été récupérées par la commune. Quelques personnes seraient intéressées pour racheter ces pierres. Le conseil municipal doit donc délibérer sur le prix de vente.

➤ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 12 voix pour :

- **décide de fixer les prix de vente comme suit :**
 - **Les pierres de tailles à 126 € TTC le m3**
 - **Les linteaux à 180 € TTC le ml**
 - **Les jambages à 156 € TTC le ml**
- **Autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant**

❖ Contrat de pilotage de l'éclairage public

L. GANIVET rappelle que la commune de Séglien s'est engagée auprès de Morbihan énergies dans le dispositif « pilotage de l'éclairage public Ecowatt ». Ce dispositif permettra à la commune de piloter à distance l'éclairage public au service des réseaux électriques en cas d'alerte « Ecowatt ». Ce pilotage sera fera directement en Mairie par le biais d'un logiciel.

➤ Après avoir en avoir délibéré par 12 voix pour, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE le partenariat de la commune de SÉGLIEN avec Morbihan Energies pour le pilotage de l'éclairage public au service des réseaux électriques en cas d'alerte « Ecowatt ».**
- **AUTORISE le maire à signer le contrat de partenariat avec Morbihan Energies pour le pilotage de l'éclairage public au service des réseaux électriques en cas d'alerte « Ecowatt » ainsi que tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.**
-

❖ Acquisition de panneaux de signalisation

Une demande de devis a été effectuée auprès de la sté SPMé22 pour la mise en place d'un panneau lumineux près de la salle multifonctions indiquant qu'il y a des enfants.

La société SPMé22 a fait parvenir 2 devis :

- **Devis d'un panneau adulte et enfant avec feu orange clignotant au-dessus avec radar de détection**

- Devis d'un panneau adulte et enfant renforcé de Leds haute intensité sur tout le panneau avec également un radar de détection.

Les élus optent pour le 1^{er} devis présenté

Un rendez-vous est également programmé avec la société SMPe22 le 21 septembre pour faire le relevé du radar pédagogique. La restitution sera présentée lors du prochain conseil municipal

3- Commission « Personnel communal »

❖ Médecine professionnelle et de prévention

La commune de Séglien avait conventionné avec le centre de gestion en 2020 pour la médecine professionnelle et préventive. Le coût du service reste identique à savoir 72 euros par agent et par an. La convention arrivant à échéance au 31 décembre 2023, L. GANIVET propose de la renouveler pour les 3 prochaines années

➤ Après en avoir délibéré par 12 voix pour, Le Conseil Municipal :

- valide le renouvellement de la convention aux conditions tarifaires mentionnées ci-dessous
- accepte la modification du processus de déclaration annuelle comme mentionnée ci-dessus
- autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

❖ Mise en place du CET

Lors de la séance du 11 mai, le projet de délibération avait été présenté avant son passage en Comité Social Territorial. Ce Comité réuni le 20 juin 2023 a majoritairement émis un avis favorable à ce projet.

➤ Après échanges, le Conseil municipal (12 voix pour) valide la délibération présentée et autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

❖ Taux de promotion / Avancement de grade / Tableau des effectifs

Un agent au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe peut bénéficier d'un changement de grade pour passer adjoint technique principal de 1^{ère} classe au 1^{er} novembre 2023

Afin de le nommer sur ce poste il convient donc de délibérer sur :

- Le taux de promotion
- La suppression du poste
- La création d'un poste avec le bon grade
- La modification du tableau des effectifs

➤ Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement à toutes ces délibérations.

4- Commission « Finance »

❖ Démolition d'une maison en bord de route départementale

Monsieur Le Maire rappelle qu'un immeuble au lieu-dit « Sylvestre » menace de s'écrouler sur la route. A la demande de la commune une procédure a été mise en place auprès du tribunal de Rennes afin de prendre contact auprès des héritiers de cette maison. Un expert missionné par le tribunal administratif est venu constater sur place l'état de la propriété. Le rapport transmis par l'expert fait état d'un bâtiment très dangereux et menaçant de s'écrouler. Ce rapport a été transmis à la commune mais aussi aux héritiers.

Suite à cette intervention, la commune a reçu la note d'honoraires de l'expert qui se chiffre à 1 501,34 euros. Monsieur Le Maire a pris contact avec les héritiers qui ont pris la décision de prendre à leur charge cette note d'honoraires.

➤ **Le Conseil municipal décide par 12 voix pour ;**

- **De facturer les honoraires à hauteur de 1 501,34 euros aux héritiers par le biais d'un titre qui sera émis par la commune.**
- **D'autoriser le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.**

❖ **Travaux à l'oratoire**

Vendredi 8 septembre le secrétariat de la Mairie a reçu un mail stipulant que Monsieur Olivier CURT, Architecte des Bâtiments de France, émet un avis favorable, suite au devis transmis par l'entreprise La Lanvaudanaise, concernant les travaux de restauration de l'Oratoire.

Cet avis favorable est néanmoins accompagné des réserves suivantes :

- Les mortiers comme le ciment ou dits prêts à l'emploi seront proscrits. Seul un mortier à base de chaux naturelle hydraulique et de sables de carrières mélangés de même couleur que la pierre de granit utilisé lors de la construction de l'édifice sera accepté.
- L'escalier sera recalé sans démontage complet et sans semelle de béton

J. PENSIVY va prendre contact avec Y. PIEL de l'entreprise La Lanvaudanaise pour réajuster le devis.

5- Commission « Patrimoine »

❖ **Randonnée Pourlet 2023**

Le samedi 19 août 2023 s'est déroulée la randonnée Pourlet. Cette année le choix de la randonnée s'est porté sur le sud-ouest de la commune. Les organisateurs ont dénombré 114 participants, le goûter a été offert par la municipalité. P. POMME précise qu'il n'y a eu que de bons retours quant au choix du parcours mais aussi quant à l'organisation et la propreté des chemins empruntés. L. GANIVET tient à remercier J. THOMAS, Président du comité des fêtes, pour l'investissement des bénévoles du comité des fêtes pour leur aide afin de mettre les chemins en bon état.

P. POMME, quant à lui, remercie les propriétaires des parcelles traversées ainsi que tous les bénévoles qui ont animé la randonnée.

Un merci général à toutes les personnes qui ont œuvré pour un bon fonctionnement.

❖ **Journée européenne du patrimoine 2023**

Caroline LE MORZADEC et Anne-Laure BERNARD prennent la parole.

Vendredi 15 / samedi 16 et dimanche 17 septembre 2023 auront lieu les journées européennes du patrimoine. Cette année 2 thématiques sont proposées : le sport et le patrimoine vivant.

Pour Séglien, le choix s'est porté sur le chant : 4 concerts seront organisés le dimanche 17 septembre dans l'après-midi à la chapelle Saint-Jean. Caroline précise que c'est une manifestation totalement gratuite.

Questions diverses :

- Travaux SBCEA vers le Maindy : les travaux sont presque terminés, il reste les branchements des compteurs d'eau à effectuer
- Visites virtuelles avec Henri PANHELLEUX : les vues aériennes des chapelles, du bourg, de l'école et des vestiaires sont terminées. Les photos du bois de Coët en Fao ont également été effectuées. Reste à faire les visites en 360 de l'école, du commerce, de la salle polyvalente. Le choix a été fait de distinguer les services du patrimoine et pour ce faire M. PANHELLEUX va créer 2 cartes.

- Fibre optique : tous les adressages sur la commune sont à réaliser. Un 1^{er} travail a été effectué pour le bourg et quelques villages.
- Colonnes enterrées : rendez-vous le lundi 18 septembre avec le service déchets de Pontivy Communauté et la société Eiffage afin d'effectuer un marquage au sol de l'emprise des colonnes. Le début des travaux est estimé courant octobre
- Une association pratiquant la gym pour les enfants souhaite donner des cours sur Séglien
- Concernant le parc éolien de Trescoët, une réunion avec Edf renouvelable est programmée le 5 octobre. Cette réunion sera également l'occasion de connaître l'état d'avancement du dossier sur le repoworing.
- La commune a reçu un mail de Mme Olivia LEROY du bureau d'études « Envol Environnement ». Elle souhaite connaître les contraintes environnementales pour un projet de parc agri-photovoltaïque. Les parcelles ciblées se situent entre les villages de Kerbernèze et de Saint-Jean.

Fin de séance à 22h40